



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DU
BUREAU NATIONAL DE LA CFDT

N°12
29 mars 2017

ASSURANCE CHÔMAGE La CFDT valide le projet d'accord

Le texte, issu de la négociation sur l'assurance chômage, **poursuit les réformes structurelles engagées par les partenaires sociaux** depuis plusieurs années. Il permet **d'améliorer la sécurisation des parcours professionnels** dans un contexte de précarisation du marché du travail.

Le **calcul de l'allocation est plus équitable et plus simple** (une formule de calcul unique en jours travaillés quelles que soient les modalités d'emploi), et **plus protecteur pour les personnes éloignées de l'emploi** (les contrats les plus courts seront mieux indemnisés).

Le projet d'accord **articule les droits à indemnisation et la formation des seniors** afin de renforcer leur maintien ou leur retour à l'emploi.

Il acte une **augmentation temporaire des cotisations patronales et le maintien temporaire de la sur-cotisation sur les CDD d'usage**. Il incite les branches à négocier pour limiter le recours en contrats courts et encadrer les CDD d'usage.

Une nouvelle fois, **les partenaires sociaux ont su faire évoluer l'assurance chômage**, en cohérence avec la situation de l'emploi, la nécessité de renforcer l'accès à la formation et de mieux protéger les plus précaires.

Le bureau national CFDT valide le projet d'accord, à l'unanimité.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante